



**TIGNES**

A high-angle photograph of a large-scale construction site. In the foreground, a yellow tracked excavator is positioned on a dirt embankment. To its right, a red excavator is working in a trench. The middle ground shows a large concrete structure under construction, with extensive scaffolding and rebar. Stacks of yellow and grey construction materials are visible. The background shows a steep, rocky hillside.

# PRÉSENTATION DU NOUVEAU COMITÉ URBANISME

18 SEPTEMBRE 2020



# SOMMAIRE

## → Tour de table – Présentation du comité URBA

- Objectifs de la réunion
- Programme des nouveaux élus
- Méthode d'instruction des autorisations d'urbanisme
- Présentation des programmes au Comité URBA
- Qualité des dossiers et suivi des PC déposés
- Pertinence des solutions apportées sur le thème du Développement Durable



# OBJECTIFS DE LA RÉUNION

- **Créer un moment de rencontre entre les architectes et le nouveau Comité URBA.**
- **Exposer les grandes lignes du projet soutenu par les nouveaux élus.**
- **Présenter la méthode de traitement des autorisations d'urbanisme.**
- **Attirer l'attention des architectes sur la prise en compte du Développement Durable comme critère déterminant des choix d'urbanisation.**



# PRÉSENTATION DU NOUVEAU COMITÉ URBA

- **Composition :**
  - **M. Le Maire**
  - + 4 adjoints + 2 élus de l'opposition**
  - + M. Laurent LOUIS (architecte conseil CAUE)**
  - + Mme Françoise BARCAN (chef de service Urbanisme)**
  - + M. Stéphane LONCHAMPT (chef de service Études & Travaux)**

*La présence des instructeurs comme support technique peut être requise par le comité URBA*

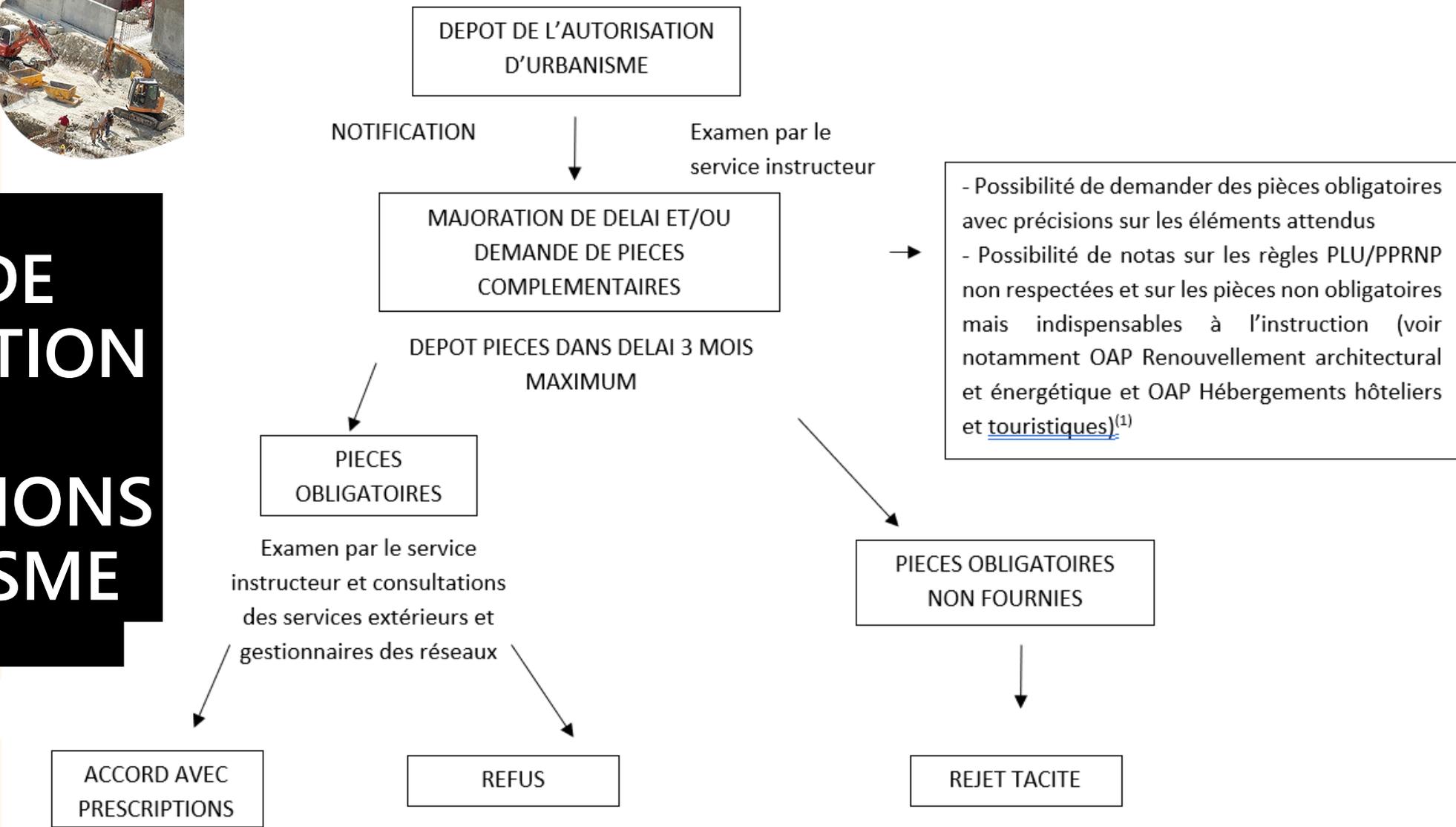


# PROGRAMME DES NOUVEAUX ÉLUS

- **Priorité à la rénovation :**
  - Inciter les copropriétés à lancer des rénovations esthétiques et énergétiques.
  - Créer un service de conseil logement pour accompagner les rénovations et faciliter l'accès au logement des Tignards et des saisonniers
- **Vision architecturale :** viser une cohérence architecturale intemporelle par quartier, privilégier les matériaux nobles. Valoriser l'identité propre de Tignes
- **Développer des projets hôteliers** permettant de compléter l'offre d'hébergement de Tignes et de créer des aménagements structurants (aménagement de la voirie, retour skis aux pieds)
- **Remplacer les parkings aériens par des parkings souterrains ou couverts**



# MÉTHODE D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME





# PRÉSENTATION DES PROGRAMMES AU COMITÉ URBA

## 1. Déroulement du comité URBA :

- Présentation du programme au comité URBA par l'architecte et son pétitionnaire : **env. 30 minutes**
- Débat du Comité sur le programme présenté (*hors présence de l'architecte et du pétitionnaire*) : **env. 15 mn**
- Exposé de l'avis du Comité à l'architecte et au pétitionnaire.

### *Remarques :*

*Le Comité URBA n'est pas un Comité d'Instruction. Son avis ne porte pas sur la conformité du projet au regard des différents règlements.*

*Le comité se réserve la possibilité de surseoir à l'avis si le projet, de par sa complexité ou son importance, nécessite des compléments ou un débat plus poussé.*



# PRÉSENTATION DES PROGRAMMES AU COMITÉ URBA

## 2. Contenu du programme présenté :

- Implantation du projet :
  - *Compatibilité avec les documents officiels : Règlement de la zone du PLU concernée - PPRN – PADD*
  - *Accès - Stationnements*
- Projet architectural :
  - *Insertion dans le quartier*
  - *Qualité et couleur des matériaux utilisés*  
*(Présentation d'échantillons à prévoir et définition précise de leur mise en œuvre)*
- Approche de la gestion future du chantier :
  - *Occupation éventuelle de l'espace public (DICT)*
  - *Durée du chantier et phasage avec calendrier prévisionnel en lien avec les périodes d'ouverture de la station : démolition – reconstruction – traitement des déblais et des remblais*



## QUALITÉ DES DOSSIERS ET SUIVI DES PC DÉPOSÉS

- Le projet déposé doit être abouti pour limiter les allers-retours entre le Service URBA et le pétitionnaire.
- À l'issue du délai d'instruction, seuls les dossiers de PC complets seront instruits et soumis à signature par M. Le Maire. En corollaire, tout dossier incomplet sera rejeté tacitement.
- Toute volonté de changement du projet en cours de chantier devra être soumise à la collectivité entraînant le dépôt d'un PCMOD  
*(difficultés de régularisation réglementaire)*

### *Recommandation :*

*\* L'architecte conseil de la commune et le service instructeur peuvent être consultés avant le passage en comité URBA*



# **PERTINENCE DU PROJET AU REGARD DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **Rappel du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) :**

- **Axe 1 : Préparer un nouvel élan pour Tignes 2050**
- **Axe 2 : Conforter le développement touristique de la commune**
- **Axe 3 : Bien vivre toute l'année dans la commune de Tignes**
- **Axe 4 : Préserver le patrimoine humain et naturel de Tignes**
- **Axe 5 : Une dynamique économique et démographique qui privilégie la restructuration des pôles urbains existants**



## PERTINENCE DU PROJET AU REGARD DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- **LOGEMENT** : Evaluation de la part réservée dans les programmes pour le logement des saisonniers indépendamment des surfaces autorisées.  
⇒ **Objectif : Améliorer les conditions de logement.**
- **MOBILITE** : La commune de Tignes a entrepris de mener, et va intensifier, des études sur la Mobilité au sein des quartiers et entre les quartiers en vue d'améliorer les déplacements en raisonnant « Mobilité douce ». Il sera donc porté une attention toute particulière aux impacts potentiels de tout nouveau projet en regard de cet engagement fort pris par les nouveaux élus.  
⇒ **Objectif : réduire l'impact de la voiture.**
- **GESTION DES CHANTIERS** : L'arrêté INSTALLATIONS DE CHANTIER est en cours de révision pour tenir compte de nouveaux impératifs qui s'imposent à Tous : Développement durable – Bien vivre à Tignes – Prise en compte de la Saison été - aspect visuel des chantiers - ...  
⇒ **Objectif : valider un nouvel arrêté applicable en 2021.**



# QUESTIONS / RÉPONSES

- Pouvez-vous organiser une réunion similaire avec les pétitionnaires ? **La forme de cette communication reste à définir. Les architectes recevront prochainement le lien pour télécharger ce CR.**
- Le 80% d'énergie renouvelable tel que défini dans le PLU implique d'utiliser le bois comme énergie impliquant de nombreux camions sur la route – peut-on revenir à 50% et faire un complément en électrique qui est une énergie « propre » sur Tignes ? **Le PLU s'est voulu ambitieux et l'État a souligné notre engagement. Nous souffrons d'une réglementation nationale qui ne reconnaît pas aujourd'hui l'énergie électrique comme énergie « propre ». Une remise en cause du 80% n'est pas envisagée.**
- L'utilisation de la pierre de Vals est-elle toujours incitée en soubassement ? **Remarque de M. Laurent LOUIS : elle pourrait être une « signature » des bâtiments de la collectivité car son usage est déjà largement utilisé à cet effet. Pour les autres réalisations, à voir en fonction des choix architecturaux à venir.**
- Quelles sont les incitations à la rénovation énergétique des bâtiments ? **Le PLU actuel autorise des solutions du type : surélévation, fermeture redans et balcons.**
- Avez-vous défini une vision architecturale ? **La collectivité souhaite une prise de conscience générale du concept de développement durable pour encourager la prise en compte de la beauté du site, de l'environnement et du maintien d'espaces de respiration. Le raisonnement se fera par quartier – pas forcément pierre/bois/lauzes... (Hors réunion : une architecture « intemporelle »).**



**MERCI DE  
VOTRE  
ATTENTION**



18/09/2020

Mairie de Tignes - Présentation du Comité URBA